

Des emballages cadeaux Zéro déchet pour Noël

À Noël, les emballages cadeaux se consomment à profusion et finissent dans notre poubelle. Selon Éco-emballages, la production de déchets augmente de 20 % à cette époque de l'année.

Alors pour que Noël ne rime pas avec poubelle, voici plusieurs solutions pour emballer plus responsable :

- Choisissez un papier cadeaux écolo type papier kraft
- Recyclez vos plus beaux journaux et magazines
- Un pot en verre est également une bonne alternative Zéro déchet
- Le tissu
- Des emballages cadeaux réutilisables



Chez les Japonais, il s'agit même d'un art, le « furoshiki » qui consiste à emballer des objets dans un carré de tissu en utilisant différentes techniques de nouage.



Une petite pochette en tissu, une belle boîte décorée, un petit panier sont autant d'emballages que l'on peut réutiliser à l'infini.

Vous pouvez bien sûr aller plus loin lors des fêtes de Noël Zéro déchet en offrant des cadeaux dématérialisés (*cartes cadeau, cours de cuisine, séances de massage, billets d'entrée pour des parcs, musées...*), en achetant d'occasion pour donner une seconde vie aux objets, en privilégiant la décoration faite maison, ou encore en recyclant votre sapin pour en faire du compost ou du broyat...

Alors Joyeux Noël Zéro déchet !!!



Retrouvez-nous sur notre page Facebook @VivreAutrementATA



Association Terre d'Avenir Dannemois

1 Rue de la Messe 91490 DANNEMOIS – ata.dannemois@mail.fr



ATA
ASSOCIATION
TERRE D'AVENIR
DANNEMOIS

Feuillet n°2 – décembre 2018

En route vers le ZÉRO DÉCHET

Un vrai geste pour la planète :

Ensemble, réduisons nos déchets !

« Comment se fait-il que nous n'ayons pas pris conscience de la valeur inestimable de notre petite planète, seule oasis de vie au sein d'un désert sidéral infini, et que nous ne cessions de la piller, la polluer, de la détruire au lieu d'en prendre soin et d'y construire la paix et la concorde entre les peuples ? »

Pierre RAHBI – « La Part du Colibri : l'espèce humaine face à son devenir »

LE CONSTAT

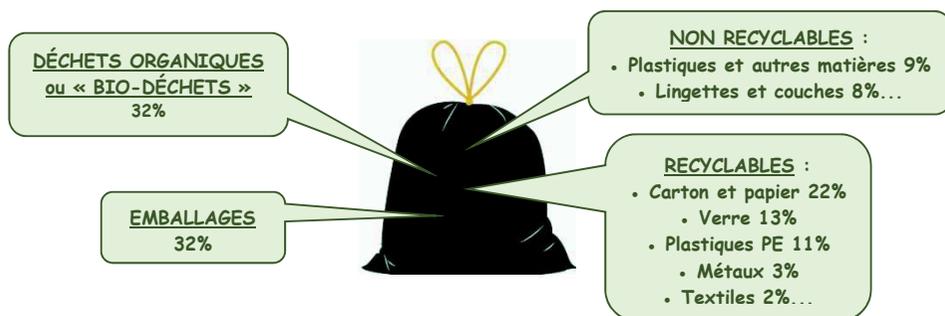
Nous vous l'écrivions dans notre feuillet n°1 : un Français produit 390kg de déchets ménagers « visibles » par an. Il convient d'y ajouter (*afin d'être le plus sincère et réaliste possible*), les déchets déposés en déchetterie qui nous porte le chiffre à 590 kg par habitant et par an au total, et à 13,8 tonnes (*oui, tonnes...*) avec les déchets industriels français (*BTP, agriculture...*) et toujours pour une seule personne par an.

13,8 tonnes chacun... On ne les voit évidemment pas directement dans nos poubelles : on les appelle « déchets cachés », issus des déchets eux-mêmes produits par la fabrication d'objets.... Quelques exemples : une brosse à dent, c'est 1,5 kg de « déchets cachés », un ordinateur 1500kg et une bague en or : 2 tonnes !!! (*cf. « Famille presque zéro déchet », 2016, Éditions Thierry SOUCCAR*).

Ces chiffres sont malheureusement réels. Nous vous les donnons car il importe de connaître la réalité de nos choix de consommation qui impactent la santé de notre planète, notre porte-monnaie et ..., ah oui ! Notre propre santé aussi (*ou surtout ?*)...

Nous ne condamnons pas, ni ne voulons culpabiliser qui que ce soit, mais il est nécessaire que nous prenions conscience, et que nous agissions seuls, en groupe, rapidement, ou pas à pas : agir est LA clé !

Petit zoom sur ce que notre poubelle contient (entre autres...):



Source : ADEME déchets 2015, CNIID

Comme vous pouvez le remarquer : une grande partie est évitable ..., et dépend de nos choix, uniquement de nos choix...

Les 32% de déchets organiques ou « bio-déchets » représentent concrètement 125kg par an et par personne de déchets recyclables en compost. Faites le calcul pour votre foyer... le résultat est vertigineux. Ce qui suit devrait donc vous intéresser pour déduire instantanément et gratuitement ce volume de vos poubelles...

DÉFI N°2 : Le compostage

La technique du compostage permet de transformer nos déchets biodégradables en engrais très riche et surtout naturel. En vous lançant dans le compostage, voilà tout ce que vous allez pouvoir retirer de vos poubelles :

- Les déchets de cuisine : épluchures, fruits et légumes abîmés, marc de café, coquilles d'œufs émiettés, fanes de légumes, pain, laitages, croûtes de fromage...
- Les déchets de maison : mouchoirs en papier et essuie-tout, plantes d'intérieur, sciures et copeaux, cendres de bois...
- Les déchets de jardin : tontes de gazon, feuilles, mauvaises herbes, fleurs fanées, tailles et branchages (*à broyer*) se transformeront en un grand volume de compost.

Quelques conseils simples pour bien composter :

- Variez la composition de votre compost en déposant des matières «vertes» (*déchets de cuisine, tontes...*) qui se décomposent rapidement, avec des matières «brunes» (*feuilles, végétaux broyés...*) qui se décomposent plus lentement.
- L'humidité et l'air sont indispensables à la décomposition. Arrosez et mélangez le contenu de temps en temps si vous utilisez un composteur en bac. Vous pouvez sinon faire un simple tas directement au sol plus facile à mélanger, et bien aéré.
- Pour nourrir les arbres de votre jardin ou même vos plantes d'intérieur, préférez faire deux tas (*ou utilisez deux composteurs*) : quand l'un d'eux est bien fourni, laissez-le se décomposer et commencez à utiliser le deuxième. Étendez le compost au pied de vos arbres et plantes ou passez juste un coup de griffe pour l'incorporer à la terre.
- Si possible, privilégiez les déchets bio qui apporteront un compost de meilleure qualité pour votre jardin et en particulier pour votre potager.

Comment se procurer un composteur :

Le Syndicat Intercommunal de Ramassage et Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM) poursuit en 2019 son programme de mise à disposition de composteurs moyennant une participation modeste : comptez **10€** pour un type PVC ou **15€** pour un type bois 2^{ème} génération.

Vous pouvez télécharger le bon de commande sur le site du SIRTOM et le déposer à la mairie avec votre règlement ou tout simplement faire votre demande à la mairie.

Trions mieux pour ne pas dépasser sa contribution d'ordures ménagères

La part fixe de la redevance est calculée sur la base du foncier bâti. La part variable incitative de la TEOMI comporte elle, un forfait de 18 levées par an. Il faut donc faire le choix d'un volume de bac adapté aux besoins pour ne pas dépasser ce forfait.

Un guide pratique du SIRTOM a été déposé dans vos boîtes aux lettres fin novembre pour davantage de précisions.